



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU 28 MARS 2025
 Délibération du Comité Syndical
 1^{ère} séance ordinaire de l'année
 N°05-03-2025

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le vendredi 28 mars 2025 à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente		X	
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président	X		Excusé et remplacé par Georges BREDENT
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire	X		
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL	Déléguée titulaire	X		
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Mme. Corinne PETRO
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 11

Votants : 11

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ,Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction) ; Anne BURGERS (Chargée de missions TCSP) ; CYRILLE Karim (Préfigurateur KaruVélo) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction) ; Robert LANDRE (Chargé de missions auprès de la Direction ;Jean-Claude VATI (Responsable Informatique) ; BESSONNE Maryline (AMO Juridique) ; Yann JEZEQUEL (Bureau d'études FCL)

Secrétaire de séance : Denis BERNADOTTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Le Comité Syndical,

Vu L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu l'instruction M43

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation soumise au SMT en tant qu'établissement public administratif ;

Considérant que les orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2025 présentées au conseil syndical ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré

Résultat :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 a eu lieu avant le vote du Budget Primitif 2025.

ARTICLE 2 : De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Baie-Mahault, le 31 mars 2025

Le Président,

Georges DAUBIN

